rieure à la formation parisienne et c'est là en grande partie, la cause de la défaite lilloise. Si l'on ajoute que parmi les avants le centre-avant Von Au seul fit montre de qualité, on s'expliquera pourquoi l'équipe nordiste ne figurera pas en demi-finale de la Coupe.

Un seul shoot lillois fut dangereux pour le gardien parisien et encore, la balle toucha-t-elle la barre. C'est dire la faiblesse des avants olympiens.

Parmi les vainqueurs, il n'y eut pas de points faibles. L'équipe entière joua avec cœur. L'arrière-défense et les demis furent excellents, mais les avants ne surent pas profiter de multiples ouvertures, dont certaines eurent pu se terminer victorieusement.

Langillier et Lucien Laurent, particulièrement, se montrèrent peu heureux. L'extrême-gauche Mahieu et son collègue de droite Ouvray auquel les Parisiens doivent le but obtenu furent les plus habiles.

La rencontre fut favorisée par un temps splendide. Le match qui se disputait sur le terrain du Vélodrome de Buffalo a été suivi par une très nombreuse assistance que l'on peut évaluer à près de 10.000 personnes.

LE MATCH

A 15 heures, l'arbitre donne le coup d'envoi aux équipes suivantes :

O. LILLOIS. — But : Vandeputte ; arrières : Duponchelle et Delbrayelle ; demis : Denglos, Dujardin, Quembre ; avants : Pluquet, Berry, Von Au, Ryssen et Dermie.

C. A. PARIS. — But : Blanc ; arrières : Fidon et Ottavis ; demis : F. Laurent, Bertrand et Gauteroux ; avants : Ouvray, L. Laurent, Quentier, Langillier et Mahieu.

LA PREMIÈRE MI-TEMPS

Le début est très égal, puis le jeu tourna à l'avantage des parisiens qui réussissent à maintenir la balle à terre et s'en servent plus rapidement. La qualité du football reste toutefois très quelconque et dans ces premières minutes on ne note rien de transcendant.

Le C. A. P. accentue maintenant sa pression, aussi les opérations se déroulent-elles dans la moitié du terrain des lillois. L'arrière défense a fort à faire car l'équipe n'arrive pas à se desserrer de l'étreinte. Pourtant, l'Olympique se donne de l'air de temps à autre par des échappées de l'aile gauche : malheureusement la triplette centrale ne sait pas en profiter. Enfin, Mahieu, l'extrême gauche parisien s'échappe, mais son shot splendide est paré par Vandeputte qui stoppe et dégage au loin.

Peu après, sur une attaque de l'aile droite du C.A.P. les buts de Lille sont en danger, mais la défense réussit à se tirer de ce mauvais pas. La partie se poursuit manifestement à l'avantage des parisiens et la balle quitte rarement le terrain défensif de l'O.L. Elle n'en est éloignée que lorsque Duponchelle et Dujardin dégagent loin. Ces balles longues sont d'ailleurs cueillies par l'arrière droit du C.A.P. qui les renvoie inlassablement. Sur une descente de l'aile gauche, Langillier shote puissamment les 18 mètres. On croit le but marqué, mais Vandeputte dans une détente qui détermine un saut périlleux, sauve d'extrême justesse. La foule applaudit ce bel exploit à tout rompre.

Enfin, la ligne d'avants nordistes se réveille, mais Ryssen met à côté. La mi-temps est sifflée peu après sur un score vierge.

LA SECONDE MI-TEMPS

A la reprise, le jeu est plus égal, puis le C.A.P. reprend le commandement, mais moins nettement qu'en première mi-temps. Les attaques et les shots se succèdent. L'arrière défense lilloise fait merveille et rien ne passe. La partie s'anime de plus en plus. Les lillois jouent mieux et attaquent parfois très dangereusement. Pluquet bien servi, rate deux belles occasions. C'est alors que Lille manque une chance certaine de s'assurer sinon le gain de la rencontre, tout au moins le match nul. Les avants lillois partent en passes au centre. Von Au en possession de la balle perce entre les arrières parisiens et arrive seul à six mètres devant Blanc. Il shoote sec dans sa foulée. La balle monte, touche la barre et sort, si bien que le but que l'on pouvait considérer comme acquis est manqué.

Cet insuccès semble diminuer le courage des lillois. Les parisiens en profitent pour démarrer rageusement. Langillier perce et shoote des 20 mètres, mais Vandeputte pare. Le gardien de but nordiste est à l'ouvrage et reçoit une ovation pour les beaux arrêts qu'il effectue. Encore une nouvelle descente de Langillier un nouveau shot et Vandeputte sauve toujours. Cependant la balle lui échappe. Delbrayelle survient et réussit à dégager in extremis vers la touche. Mahieu reçoit, file éperdument et centre. L'extrême droit du C.A.P. Ouvray, qui a suivi s'élance sans hésitation vers la balle, la reprend, et l'expédie dans la cage lilloise où elle pénètre, malgré un saut de Vandeputte. Un tonnerre d'applaudissements souligne cet exploit qui décidera de la victoire.

Les Lillois se réveillent Von Au et Ryssen successivement, réussissent à percer la défense parisienne et bien qu'en bonne position, bottent à côté. Le C.A.P. se reprend et impose son jeu. De jolies attaques de Quentier et Ouvray sont arrêtées de justesse. Les « dogues » essaient de réagir mais sans conviction, le ressort est cassé et le match est joué. La fin est sifflée peu après sans changement de la marque.

AU SÉNAT

Le Sénat a adopté hier divers projets notamment celui sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes ; celui sur la réforme du droit de quai ; celui qui porte ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1927, c'est à dire le collectif.

Sur ce dernier projet M. Chéron explique que pour ce qui est de la radio-diffusion, il était nécessaire d'exercer dans ce domaine un contrôle de l'Etat, mais qu'il était excessif d'imposer la disparition d'installations antérieures et d'interdire à l'Etat de donner des autorisations spéciales en certains cas. Le Sénat se borne à prévoir la possibilité de ces autorisations en précisant quels ministres devront signer les arrêtés en ce cas.

L'ARTILLEUR QUI TIRA LE DERNIER COUP DE CANON A REISCHOFFEN EST MORT HIER A RAISMES

Nous apprenons avec regret la mort de Constant Petiaux, survenue à Raismes, au hameau de Vicoigne.

C'est la disparition d'une de nos plus sympathiques figures. Né à Raismes en 1846, Pétiaux fut incorporé au 9e d'artillerie et, pendant la guerre de 1870 il eut l'honneur, à la bataille de Reischoffen, de tirer le dernier coup de canon.

En 1884, il fut élu conseiller municipal à Raismes, et le demeura jusqu'en 1919.

A ce moment il commença à goûter, tardivement, un repos bien gagné. Il était tellement populaire que la plupart des bambins de son quartier l'appelaient « pépère », mot patois traduisant merveilleusement leur affection pour ce brave vieux, qu'ils considéraient comme leur grand-père.

Samedi, à 3 heures, tous ceux qui l'ont connu se feront un devoir de le conduire à sa dernière demeure.

L'arrestation de l'assassin du courtier Truphème

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

— Je prenais, dit celui-ci aux enquêteurs, mon petit déjeûner le mardi 28 février, jour où le crime fut découvert, lorsque mon employé Jean Desmars, m'appela dans la cour du garage. Il y avait là un homme qui avait arrêté son auto à une trentaine de mètres sur la route, et qui demandait de l'essence, mais en bidons. Je ne vends pas, ordinairement, d'essence en bidons. J'en fis la remarque à l'automobiliste. Il insista néanmoins. Au fait, lui dis-je, j'ai là de vieux bidons vides, si ça fait votre affaire, je vais vous en remplir trois. — Non, quatre, me répondit l'inconnu. C'est quatre bidons qu'il me faut. Et les quatre bidons furent remplis à la pompe. Pour en régler le prix, soit 48 francs, l'automobiliste prit dans sa poche une liasse de billets de cinq francs et m'en remit dix.

« N'ayant pas sur moi deux francs à lui rendre, je montai chez moi chercher de la monnaie. Quand je revins, le client n'était plus là. Il avait déjà emporté lui-même trois bidons et était allé les placer dans son auto. J'emportai alors le quatrième et m'apprêtais à le porter jusqu'à la voiture, lorsque l'étranger revint et me le prit des mains, accepta les deux francs que je lui tendais et sortit de la cour en disant : « Et maintenant je vais vers les fermes de De Morant ».

« Prenant place au volant, il démarra vivement.

La police s'attacha, à partir de ce moment, à rechercher l'auto. On fut ainsi amené à examiner celle de Mestorino, sur laquelle l'attention avait déjà été attirée précédemment.

L'enquête fut ensuite un peu retardée du fait que l'automobile de Mestorino, présentée au garagiste de Brie-Comte-Robert, le 7 mars, ne fut pas reconnue par celui-ci Il sembla même que cette piste ait été abandonnée. Mais les recherches n'en continuaient pas moins sur l'emploi du temps et situation personnelle de Mestorino.

L'interrogatoire, qui se prolongea toute la journée de mercredi et toute la nuit, mit Mestorino en présence de ses contradictions, dont la plus importante se rapporte au non-paiement de la traite de 35.000 francs, traite trouvée néanmoins en sa possession.

L'attitude accablée de Mestorino laissaient prévoir les aveux qu'il a fait jeudi à l'aube. Il reconnut alors avoir tué Truphème et incinéré son cadavre.

DÉCOUVERTE DE L'ARME DU CRIME

A 8 h. 20, jeudi matin Mestorino, accompagné du brigadier Mougel et de l'inspecteur Février, est arrivé dans une voiture de la préfecture de police à son domicile, où a eu lieu une perquisition.

Cette perquisition a duré plus de deux heures. Elle a permis de saisir de nombreuses pièces à conviction, telles que l'instrument qui servit au crime et que Mestorino a reconnu. C'est une sorte de lourd marteau appelé « triboulet », dont les diamantaires se servent pour briser le diamant.

MESTORINO FAIT LE RÉCIT DE SON CRIME

A la suite de la perquisition opérée dans les bureaux du diamantaire Mestorino, rue Saint-Augustin, M. Guillaume commissaire de la police judiciaire et M. Gabrielli, commissaire divisionnaire, ont repris l'interrogatoire de l'assassin, qui a renouvelé les aveux qu'il avait faits à l'aube et fait un nouveau, mais plus complet récit du crime, ainsi que nous le relatons ci-après :

ASSOMMÉ

Le lundi 27 février, Gaston Truphème se présente au bureau de Mestorino. Il vient encaisser une traite de 35.000 francs. Tout de suite, il est introduit dans le bureau du diamantaire.

Après quelques instants d'entretien, une violente discussion s'engage. Des mots grossiers sont échangés. A ce moment, le diamantaire s'arme d'un triboulet, tige en fer massif ronde, qui sert à arrondir les bagues et frappe Truphème au sommet de la tête. Le malheureux s'écroule. Mais comme quelques instants après, le malheureux courtier semble reprendre connaissance, Mestorino va prendre de la ouate dans une petite pharmacie portative en enfonce un tampon dans la gorge du blessé, le maintenant jusqu'à ce que la respiration ait cessé.

A l'aide d'une serviette, le diamantaire tente de faire disparaître les taches de sang, puis il fait appeler un de ses commis et lui commande d'aller acheter chez des commerçants voisins, de quoi déjeuner.

A côté de sa victime, enfermée dans un placard, il mangera et restera dans son bureau jusqu'à 16 heures. A cette heure, il va faire une course. C'est à ce moment que Mestorino achète dans un grand magasin de l'Hôtel de Ville, huit mètres de toile et deux cordeaux à porte. A 16 h. 30, il est de retour rue Saint-Augustin. Personne ne vient le voir. Il en profite pour mettre le cadavre et la couverture dans la toile et en faire un paquet soigneusement ficelé.

Ce n'est qu'après 18 h. 15, heure à laquelle les employés quittent leur travail, qu'il pourra penser à sortir sa victime.

UN LUGUBRE PAQUET

Le lugubre paquet est sorti de sa cachette. Mestorino le traîne jusque sur le palier et ferme soigneusement les portes de son magasin, puis, lentement, descend les cinq étages. Personne dans l'escalier ne le rencontre. La concierge elle-même, ne le voit pas passer.

La rue est plus déserte. Après quelques efforts, le paquet est rangé sur la banquette arrière. Rapidement, l'assassin gagne La Varenne. Son garage a deux portes, l'une donnant sur la rue, l'autre sur une cour. Afin de ne pas éveiller l'attention, Mestorino rentre l'automobile par la rue. Tranquillement, il gagne ensuite son domicile.

Son allure doit être normale, car c'est à peine si sa femme s'étonne qu'il ne rentre qu'à 20 heures.

« J'ai été retenu par une affaire, déclare d'ailleurs simplement le diamantaire ».

AU GARAGE DE BRIE-COMTE-ROBERT

Le lendemain matin, dès sept heures, Mestorino est debout. Il va prendre sa voiture et part droit devant lui, selon ses propres paroles.

C'est ainsi qu'il arrive un peu avant huit heures à Brie-Comte-Robert. Il arrête sa voiture à une cinquantaine de mètres d'un garage tenu par M. Izéra. A pied, il gagne le garage et achète quatre bidons d'essence, puis et regagne sa voiture.

Mestorino roule encore quelques instants. Il cherche l'endroit propice. Il commence à traverser la forêt d'Armanvilliers par la route de Melun à Lagny. Le moment lui paraît bon. A l'horizon, aucune automobile n'est en vue. Un fossé est là tout proche.

L'INCINÉRATION DU CADAVRE

Le diamantaire arrête sa voiture. Il tire le paquet le traîne jusqu'au fossé, vivement répand dessus les trois bidons d'essence et met le feu. Sans prendre la peine de ramasser les récipients vides, il regagne la route de Paris. Bientôt, il est de retour à la Varenne. Son garagiste le voit rentrer.

— Inutile, lui dit-il, de dire que je suis sorti aujourd'hui. Si par hasard on vous le demandait, répondez donc que j'ai garé ma voiture lundi et que je ne l'ai pas reprise depuis.

Ce que fit Mestorino par la suite, on le sait.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LA POLLUTION DES EAUX

Poursuivi à la demande de la société de pêche à la ligne de **Dunkerque**, « Le Poisson Rouge » pour empoisonnement d'un lot de pêche situé sur le cal de Furnes, M. Bertrand, directeur des Aciéries de Firminy avait été acquitté par le Tribunal de Dunkerque.

L'affaire, revenue le 1er mars devant la Chambres des appels correctionnels, avait été plaidée, ainsi que nous l'avons relaté, par Me Plouvier au nom des plaignants et par Me Soland, défenseur de l'industriel.

La Cour, hier jeudi, a rendu un arrêt confirmant purement et simplement le jugement de première instance, soit l'acquittement de M. Bertrand.

***

A l'audience du 1er mars avait été appelé également un procès analogue que la même société « Le Poisson Rouge » avait intenté à M. Sylver, directeur d'une distillerie entre **La Gorgue** et **Sailly** en bordure de la Lys

Dans cette affaire, la Cour a jugé différemment. Elle a considéré que les déversements n'avaient pas été accidentels et qu'ils contenaient bien des matières nocives, que l'enquête de la gendarmerie avait démontré la culpabilité de l'industriel.

Dans ces conditions, **la Cour a condamné M. Sylver à 100 francs d'amende et à verser 20.000 francs de dommages-intérêts à la Société des pêcheurs de Dunkerque.**

UN INCIDENT DEVANT UNE CASERNE A DUNKERQUE

Certain jour, à Dunkerque, la dame Pétronille Ménard débitante, se présentait à la Caserne du 110e R. I. en compagnie d'un marin de commerce, Etienne Riobé.

Après avoir fait mander le sergent Rumeaux, elle lui reprocha, en termes plutôt vifs, de ne lui avoir point remboursé une somme d'argent qu'elle lui avait prêtée.

Aux paroles peu amènes de la cabaretière, le marin Riobé ajouta des insultes à l'égard du sergent.

A la suite de ces faits, la dame Ménard et Riobé se virent condamnés, chacun à 2 mois de prison et à 200 francs d'amende

Trouvant la pilule un peu amère, la débitante fit appel.

Après plaidoirie, de Me Valentin, maire de Dunkerque et réquisitoire de M. l'avocat général Floriet, la Cour a supprimé la peine de prison infligée en première instance à la dame Ménard, mais elle a maintenu les 200 francs d'amende.

UNE AFFAIRE DE DOMMAGES DE GUERRE A ROUBAIX

Félix Broquet, courtier en huiles industrielles à Roubaix, avait dans son dossier de dommages de guerre réclamé 505.784 fr. 75 Il s'était donné comme industriel et toucha 174.443 fr. 70 d'avances.

Une enquête administrative ayant conclu à une escroquerie aux dommages de guerre, le Tribunal de Lille condamna Broquet à 15 jours de prison, à 100 francs d'amende et prononça contre le courtier la déchéance pour 50 % de ses droits à dommages de guerre.

Sur appel de sa part, le prévenu comparaissait hier devant la Cour.

Après plaidoiries de Me Decaux pour Broquet et de Me Payen pour l'Etat partie civile, l'affaire a été renvoyée à huitaine pour l'arrêt.

R. J.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Les réunions des organisations ouvrières d'Halluin, annoncées, ont eu lieu hier.

A la Maison du Peuple, à 16 heures, réunion des grévistes maison Sion, rue Ovigneur. Aucun résultat. Le pointage des cartes eut lieu et après un exposé de la situation, il a été projeté de vendre des tickets au profit des grévistes.

Aux syndicats libres, à 15 heures, les grévistes de l'usine Sion adhérents aux syndicats libres, se sont réunis.

La situation fut exposée et après la réunion eut lieu le paiement des indemnités de grève.

Une affiche apposée en ville par les syndicats libres rappelle l'accord intervenu même avant la grève entre M. Sion et les syndicats libres où satisfaction était donnée aux ouvriers.

Les syndicats libres déclarent que les syndicats unitaires, en déclenchant ce conflit, ont mis les ouvriers de l'usine Sion en mauvaise posture.

La grève commença le jeudi 1er mars. Peu d'espoir resta encore à ce jour pour en voir la fin.

Quant au mouvement en cours chez Ovigneur, les ouvriers en grève maintiennent leur décision concernant l'entrée comme teinturier de M. César Declercq.

Les réunions d'hier n'ont donc donné aucun espoir, aucun résultat. La situation est donc aussi tendue qu'au premier jour.

L'enquête sur l'assassinat à Paris d'un fasciste italien

L'enquête ouverte à la suite de l'assassinat commis sur la personne de l'italien Savorelli se poursuit activement.

Les recherches effectuées par la police judiciaire semblent se cantonner dans les milieux italiens.

On a l'impression que le crime a été préparé de longue date. Aussi n'est-ce pas exclusivement sur la personnalité de l'assassin que se portent les recherches, mais sur les personnes qu'il fréquentait.

Un renseignement intéressant a déjà été recueilli.

Il concerne un italien qui s'occupe en France de politique anti-fasciste.

Cet individu serait l'instigateur du crime et c'est lui qui en aurait préparé les différentes phases.

Une importante réunion des débitants de tabac du Nord

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« En conséquence, nous demanderons au Congrès de réclamer d'urgence au Comité technique et consultatif l'examen de nos principales revendications que nous classons par ordre d'importance ».

M. Dompsin énumère ensuite ces revendications :

Représentation au Comité technique. — Pour la représentation des agents de vente au sein du Comité technique, on considère comme paradoxal l'évincement des intermédiaires directs entre la fabrication et les consommateurs.

Stabilité. — La sécurité commerciale doit être donnée aux débitants. On devra trouver la formule propre à donner aux débitants la stabilité désirée tout en sauvegardant les intérêts légitimes des receveurs buralistes.

« **Augmentation de la remise sur le scaferlati.** — Avant le décret du 13 mars 1925, la remise était de 8 % sur tous les produits. Par le dit décret la remise sur les cigares et cigarettes fut élevée à 9 %, mais dans le même temps, il abaissait à 7 % la remise sur le scaferlati ; un peu plus tard, lors de l'augmentation du prix du tabac, la remise fut réduite à 6 %. Si bien que le débitant de la campagne ne vendant que le scaferlati, poudres et rôles subit une diminution importante sur une remise déjà insuffisante et ne profite pas de l'augmentation de la remise sur les produits dits de luxe qui ne lui sont pas demandés.

« Nous devons insister pour obtenir la suppression de cette différence de traitement qui risque de nous opposer les uns aux autres et réclamer le relèvement de la remise sur le scaferlati ».

« **Le Crédit.** — Sans préjuger de ce que sera la réforme dans son application, il importe de demander la suppression de la disposition n'accordant que le 45e aux débitants de la résidence de l'entrepôt. Cette mesure, en plus de son manque d'équité, ne peut que provoquer l'embouteillage des entrepôts, contrairement au but poursuivi ».

Divers. — Les débitants demandent également la non application de la hausse des tarifs pour les transports du tabac ; que les redevances soient déduites de leurs factures à l'entrepôt ; la suppression de l'imposition sur la vente des timbres. Ils demandent enfin au Congrès national de 1928 de demeurer fidèle à ses résolutions antérieures en s'affirmant irréductiblement attaché au monopole dans le cadre duquel des améliorations pour la corporation peuvent être opérées.

Ces vœux ont été adoptés à l'unanimité.

Notons qu'au cours de la discussion qui s'engagea avant le vote de l'ordre du jour, il fut notamment parlé des redevances. Le Président fédéral a donné l'assurance à l'assemblée qu'il serait donné satisfaction, l'administration supérieure devant faire paraître une circulaire donnant aux directeurs départementaux des ordres impératifs pour unifier ces taux de redevance.

LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE LA FEDERTAION

Les vœux étant adoptés, on procéda au renouvellement du bureau de la Fédération du Nord.

M. Dompsin rappela d'abord le dévouement de ses prédécesseurs, MM. Allamel et Béguin, et les démarches qui furent faites près de M. Allamel pour le prier de rester à la tête de la Fédération.

On sait que M. Allamel persista dans sa résolution de retraite et que M. Dompsin fut désigné pour le remplacer.

La renomination du bureau est mise aux voix par M. Caurat, après un éloge fort bien accueilli de l'assistance.

M. Dompsin est réélu président à l'unanimité.

Sont également réélus à l'unanimité : MM. Dejonghe et Paul Péron, vice-présidents ; Marcel Parsis, trésorier ; Paul Ronse, secrétaire général ; Leduc, vice-président pour Tourcoing.

QUELQUES DISCOURS

On entend ensuite une fort intéressante conférence de M. Quentin, expert comptable de la Fédération Nationale et du Syndicat de la Seine, sur le système fiscal auquel sont assujettis les débitants de tabacs...

M. Raffi, président du Syndicat de la Seine, apporte le salut fraternel et amical de son groupement à la Fédération du Nord « Le Syndicat de la Seine est d'accord avec vous pour obtenir l'augmentation de la remise sur le scaferlati », déclare M. Raffi qui ajoute : « Nous voulons que les remises soient unifiées », et termine en faisant l'éloge de M. Vanbesien, entreposeur des tabacs à Lille.

M. Veyrier, vice-président de la Fédération Nationale à Marseille, parle dans le même sens que M. Raffi, insiste sur la question de stabilité.

M. Caurat, président de la Fédération Nationale, dit sa grande sympathie pour la Fédération du Nord, pour son président, M. Dompsin. Il parle ensuite de la lutte en faveur du « Crédit ». Dans quelques jours sera constitué la Société anonyme « Le Débit de Tabac ». Pour cela le Nord a fourni un effort financier remarquable. Plus de 4.000 actions ont été souscrites par lui. « Vous êtes un bel exemple d'union. Votre discipline est une force. Continuez à éloigner de vous la politique stérile ».

LE BANQUET

Un grand banquet de plus de 300 couverts eut lieu ensuite en la salle des Ambassadeurs.

Il fut présidé par M. Hudelo, préfet du Nord, et groupa les personnalités suivantes ; MM. Roger Salengro, maire de Lille ; Caurat, président de la Fédération Nationale des Débitants de tabacs ; F. Leroy, secrétaire général de la Préfecture ; Chavin, chef de cabinet ; Mmes F. Leroy, Chavin ; MM. Coquerlet, directeur des Contributions indirectes ; Veveaud, chef de cabinet adjoint à la Préfecture ; Dompsin, président de la Fédération du Nord des Débitants de Tabac ; Lancien, directeur de la Manufacture des Tabacs de Lille ; Spriet, avocat ; Veyrier, Vanhésien, entrepositaire à Lille, et Madame ; Inghels, conseiller général du Nord ; Girardin, Dejonghe, Allamel, Péron, Guitte, secrétaire des débitants de boissons de Lille ; Clarey secrétaire du Syndicat des Hôteliers ; Ronse ; Bouquet, remplaçant M. Paul Frady, directeur des Théâtres municipaux ; Leduc, Parsis, Bouléré, Quentin, Planque, secrétaire général de la Mairie de Lille, etc...

LES TOASTS

A l'heure des toasts, M. Dompsin souhaite la bienvenue aux autorités présentes, souligne le succès grandissant de la fête des Débitants de Tabac.

M. Dompsin lève son verre à la prospérité du Syndicat et du Monopole.

Une gerbe de fleurs est offerte à Mme Dompsin, puis des discours sont prononcés par M. Veyrier, président de la Fédération du Sud-Est ; Inghels, président d'honneur de la Fédération du Nord ; Coquelet, directeur des Contributions Indirectes ; Mme Delannoy, représentante des ouvriers et ouvrières de la Manufacture des Tabacs de Lille ; M. Caurat, président de la Fédération Nationale des Débitants de Tabac

M. Roger Salengro, maire de Lille, évoque à son tour la mémoire de M. Dunot, dit les mérites de M. Allamel, ceux de M. Dompsin, notamment quand ils défendent le monopole.

M. Hudelo, préfet du Nord, termine la série des toasts en vantant l'activité des débitants de tabac, la meilleure présentation de leurs produits.

Au cours du banquet un très joli concert eut lieu. On y entendit notamment Mlle Brunel, soprano, et M. Gaillard, baryton, de l'Opéra de Lille, fort applaudis tous deux dans « Les Noces de Jeannette », de Victor Massé. Ces deux artistes étaient accompagnés au piano par Mme Marthe Hayem, la talentueuse pianiste-accompagnatrice de l'Opéra de Lille. Un orchestre symphonique, conduit par M. Letellier, eut également grand succès. La fête se termina par un bal de famille...

La Chambre a voté le projet relatif aux expulsions de locataires commerçants

La Chambre continue la liquidation de son ordre du jour. Hier matin, elle a ainsi abordé la discussion de la proposition de loi, retour du Sénat, ayant pour objet de régler temporairement la situation des locataires commerçants et industriels menacés d'expulsion.

M. PUECH rapporteur, indique les raisons qu'il y a d'accorder des délais exceptionnels aux locataires commerçants et industriels menacés d'expulsion.

La Chambre entend ensuite MM. TASSO et LEVASSEUR.

M. Julien DURAND demande au Gouvernement d'insister auprès du Sénat pour obtenir le vote du projet que va adopter la Chambre.

La discussion générale est alors close et l'on repousse par 375 voix contre 125 un contre-projet communiste.

L'article premier du projet de la commission est ensuite adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à l'après-midi.

A la demande de M. POINCARE, président du Conseil, la Chambre adopte sans débat le projet de loi ayant pour objet de faciliter l'exécution des grands travaux par le moyen des prestations en nature.

A 15 heures, la Chambre adopte d'abord divers projets votés par le Sénat et relatifs aux pensions des veuves de guerre, au régime d'importation du pétrole, etc..

Puis on revient au projet sur les locataires commerçants et industriels. Les articles 2 et 3 sont successivement adoptés.

Des amendements étant déposés, le ministre demande de ne pas insister, et il prend formellement l'engagement, si un accord intervient entre les deux Chambres, de veiller à ce que cette loi, qui n'est qu'une loi provisoire, soit appliquée dans le plus large esprit de bienveillance par ceux qui en seront chargés.

Un amendement ROBAGLIA portant à trois mois le délai, à l'expiration duquel le juge pourra ordonner l'expulsion, est néanmoins adopté.

Un autre amendement de M. ROBAGLIA tendant à spécifier que la somme devra être versée entre les mains de l'intéressé est également adopté

Un amendement de M. CANTRU au 2e paragraphe de l'article 3 est encore adopté. D'après cet amendement, le fin du 2e paragraphe de l'article 3 est ainsi rédigée : « Qui suivra le jour où le montant de cette somme aura été versée effectivement, au choix du propriétaire, soit entre les mains du locataire, soit entre les mains d'un séquestre, soit garantie par la constitution d'une caution suffisante ».

Enfin l'article 3 est définitivement adopté ainsi que l'article 4, 5 et 6.

L'ensemble mis aux voix est voté et la séance est levée.

LE CONDAMNÉ A MORT BEYEN, A DUNKERQUE CRAINT L'ÉCHAFAUD

Beyen, ce docker qui, au cours de son ivresse et avec un autre journalier tua, à Dunkerque, son compagnon Boens dans les circonstances que nous avons relatées, a perdu beaucoup de son assurance.

Emprisonné à la maison d'arrêt de Dunkerque, il a confié à ses gardiens qu'il n'avait plus l'espoir d'être gracié. Beyen redoute le châtiment suprême, duquel il cause souvent. Ajoutons que la Cour de cassation n'a pas encore statué sur son pourvoi.

LA FOIRE DES RAMEAUX A BERGUES

M. Hudelo, préfet du Nord, a reçu, mercredi, une délégation de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Dunkerque, conduite par MM. Isaïe Blonde, conseiller général ; Paul Mesemaecker conseiller d'arrondissement.

M. Paul Wemaere, président, entouré de MM. de Warenghien, ancien président ; Lefever, Francke et Dehaene, vice-présidents et de M. Elie Outers, secrétaire général, invita M. Hudelo à présider l'importante fête agricole des Rameaux.

Le Préfet du Nord accepta très volontiers de se rendre à Bergues le 1er avril et de témoigner par sa présence tout l'intérêt qu'il porte à l'agriculture flamande.

LE CONGRÈS DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE A CALAIS

M. le sénateur André Besnard, ancien ambassadeur d'Italie, vient de faire connaître à M. Cazalet, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France, qu'il accepterait de clôturer, le samedi 26 mai, le Congrès de l'Union qui aurait lieu à Calais à l'occasion de la 50e Fête Fédérale Nationale de gymnastique, présidée par M. le président Raymond Poincaré et à laquelle prendront part de très nombreuses sociétés françaises et étrangères.

DANS LA MAGISTRATURE

Sont nommés : Procureurs de la République près le tribunal de Saint-Mihiel, M. Dejean de la Batie, juge d'instruction à Dunkerque ; juge au tribunal d'Avesnes, M. Lenys, juge suppléant du ressort de Douai ; substituts du Procureur de la République près le tribunal de Lille, M. Lelièvre, substitut à Valenciennes ; de Valenciennes, M. Jacquillard, juge d'instruction à Avesnes ; de Roanne, M. Tendron, substitut à Dunkerque.

Le double meurtre de Lens aux Assises du Pas-de-Calais

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Son deuxième crime

A peine Chéry et Blanche Risbourg étaient-ils rentrés dans leur chambre, qu'une discussion éclatait. Cinq minutes plus tard, saisissant son revolver, Chéry le déchargeait à bout portant sur sa maîtresse.

Atteinte dans la région temporo-pariétale gauche, le cerveau traversé de part en part, Blanche Risbourg s'effondrait, tuée sur le coup.

Chéry nie les deux crimes qui lui sont reprochés, pour le premier il invoque l'alibi et quant au second il déclare que c'est accidentellement en jouant avec le revolver qu'il tua son amie.

En réalité Blanche Risbourg avait été le seul témoin direct du crime Blot et Chéry, de retour à son logement, a craint qu'elle ne le dénonçât et pour se débarrasser d'un témoin encombrant, il l'a tuée.

L'audience

Chéry, nom prédestiné, donne comme profession manuelle, celle de peintre en bâtiment sachant que celle habituelle est plutôt celle non avouable de « souteneur ». Le peintre s'est paré avec coquetterie, costume bleu marine, chemise à petites lignes mauves sur laquelle une cravate aux bigarures de diverses couleurs discrètes. Les paupières supérieures sont lourdes et pendent sur des yeux ombres qui ont trop souvent évité le soleil éblouissant du désert africain. Chéry a la figure simiesque barrée d'une moustache foncée à la française ; ses cheveux sont rares, le haut du front est habité par une petite touffe qui n'a pas voulu suivre le plus gros de la calvitie. Il est assisté de Me Wavrein, avocat du barreau de Béthune.

L'interrogatoire. -- Les témoins

Au cours de son interrogatoire, Chéry prétend encore qu'il est innocent. A certain moment un doute plane ; Blot n'aurait-il pas été tué par sa maîtresse ?

On entend les témoins. M. Bayle, chef du service de l'identité judiciaire, démontre que les deux balles retrouvées, l'une sur le cadavre de la fille Risbourg ; l'autre sur celui de Blot, ont été tirées avec la même arme.

D'autres personnes défilent à la barre, de légers incidents se produisirent.

A la fin de la séance, Chéry pleure pendant qu'on lit la déposition du nommé Perrot, qui était le compagnon de Blot dit « Dédé » qui fut tué rue Félix Faure.

L'audience est levée ; les débats continueront aujourd'hui.

Le crime d'un neveu à Roubaix

EUGÈNE ROOS ET SA COMPLICE SONT RENVOYÉS DEVANT LES ASSISES

Nous avons relaté au mois de novembre dernier l'arrestation de Eugène Roos entrepreneur de peinture à Roubaix, pour homicide volontaire sur sa tante Mlle Clara Roos.

Escomptant la fortune de la victime, Eugène Roos, avec la complicité de son ouvrier Camille Delemeule, avait exercé des violences sur la pauvre femme. Puis après qu'il eut bâillonné, roulé dans une couverture et ficelé sa victime, celle-ci expira.

Delemeule qui avait été également arrêté fut par la suite remis en liberté.

M. Glorian, juge d'instruction, chargé d'instruire cette affaire, vient de clore son rapport et a renvoyé Roos et son complice devant la Chambre des mises en accusation.

RAPIDE DRAME CONJUGAL

Hier à La Rochelle, un commerçant nommé Jean Kardode, qui vivait en mésintelligence avec sa femme a tué celle-ci d'un coup de revolver et s'est ensuite suicidé.

FUSILLÉS

On mande de San Luis Potosi (Mexique), qu'un prêtre et cinq civils accusés de sédition ont comparu devant le Conseil de guerre. Après quoi ils ont été conduits au cimetière où un peloton d'exécution les attendait et ils ont été immédiatement exécutés

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1866

Le numéro 274.735 est remboursé par 150.000 fr.

Le numéro 286.971 est remboursé par 50.000 fr.

Les 4 numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 40.270, 224.831, 294.931, 557.981.

Les 5 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 54.853, 100.560, 360.533, 307.431, 410.985.

Les 10 numéros suivants sont remboursés chacun par 2.000 fr. : 43.301, 76.368, 68.049, 246.822, 316.425, 511.828, 430.049, 426.005, 450.306, 511.933.

6.334 numéros sont remboursés au pair.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux, vent variable, Est dominant ; température sans grand changement, minimum en légère baisse.

La Politique régionale

Pour les élections législatives

DANS LE NORD

POUR UNE SEULE CANDIDATURE D'UNION NATIONALE DANS LA 3e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

M. Edouard Descamps, maire de La Madeleine, qui était candidat du Parti Républicain du Nord dans la 3e circonscription de Lille, vient d'informer M. Miltot, président du Parti républicain, qu'il renonce à la candidature au profit de M. Coutel, candidat de l'Entente Républicaine, en indiquant qu'il voit en M. Coutel, le champion de l'Union Nationale. M. Descamps exprime l'espoir de voir l'exemple de l'union qu'il donne, suivi dans d'autres circonscriptions par les partis voisins, et notamment dans la 3e circonscription de Lille. Il ajoute : « Le Parti démocrate populaire s'y honorerait en retirant la candidature de M. De Goedt ».

M. Miltot a répondu à M. Descamps qu'il faisait des vœux pour que le bel exemple de désintéressement et de dévouement à la chose publique qu'il donnait, porte un peu partout ses fruits et suscite des imitateurs.

FEUILLETON DU 16 MARS 1928. — N° 34

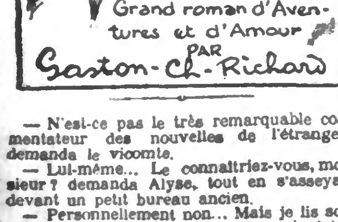

— N'est-ce pas le très remarquable commentateur des nouvelles de l'étranger ? demanda le vicomte.

— Lui-même... Le connaîtriez-vous, monsieur ? demanda Alyse, tout en s'asseyant devant un petit bureau ancien.

— Personnellement non... Mais je lis souvent ses gloses et les trouve aussi clairement raisonnées que très élégamment tournées...

Alyse rosit de plaisir en entendant ainsi louanger son grand ami... Déjà sa plume courait sur le papier.

« Paris, 29 novembre (11 h. soir).

« Mon cher Georges,

« Vous trouverez ci-inclus un billet de notre Jean. Il a été recueilli évanoui et blessé, par le vicomte Jeannet du Mesnil, à la villa de la Hêtraie, à Louveciennes. Je pars le rejoindre, vous me trouverez demain à son chevet. Car il sera bien heureux de vous voir. Il est blessé, sérieusement peut-être ; mais, grâce à Dieu, il est vivant ! A bientôt... Dans ma joie, je vous embrasse, mon cher grand ami.

« Affectueusement,

« ALYSE »

Elle prit une enveloppe, traça le nom de Georges Herlain et son adresse personnelle, 32, boulevard de Clichy, y inséra sa lettre et se leva, après avoir clos son envoi

— Je ne vous demanderai plus que la permission de porter cette lettre à un café voisin, où l'on connaît mon frère, et dont le chasseur la fera tenir, ce soir même, à M. Herlain.

— Ne prenez pas cette peine, mademoiselle, dit le jeune homme. Mon chauffeur la portera avec d'autant plus de plaisir que cela lui sera un prétexte excellent pour ne pas ramener la voiture à Louveciennes... et pour s'amuser un peu, cette nuit, avec des camarades... Et permettez-moi, mademoiselle, de vous conseiller de prendre un bon manteau. Il y a une couverture en fourrure dans la limousine ; mais, en forêt, il ne fait pas chaud, car il gèle, et le vent est assez vif, ce soir !

Alyse prit dans une armoire sa longue cape de fourrure, coiffa sa toque, saisit ses gants, sa lettre, s'assura discrètement que son revolver gonflait toujours la poche de son tailleur, et gagna l'antichambre de son appartement... Puis elle sortit en compagnie du vicomte et tous deux, quelques instants plus tard, se trouvaient devant une limousine vert sombre, longue et basse, stationnée le long du trottoir et que gardait en fumant une cigarette, un grand gaillard, taillé en athlète qui, à la vue du vicomte, porta la main à sa casquette et ouvrit la portière.

— Pierre, dit le vicomte du Mesnil en prenant avec un sourire aux doigts d'Alyse la lettre adressée à Georges Herlain, vous allez porter ce mot à son adresse, immédiatement.

— Bien, monsieur... Monsieur ramènera la voiture ?...

— Oui, Pierre... Montez, mademoiselle.

Tout en parlant, le vicomte actionnait une lampe électrique, cachée dans le capiton du toit de l'automobile. Puis, il endossa une longue pelisse, troqua son chapeau contre une large casquette de drap anglais et, déposant son léger pardessus et son chapeau sur la banquette où venait de prendre place la jeune fille, il s'excusa de l'encombrer de la sorte...

— Monsieur n'a pas d'autres ordres à me donner ? demanda le chauffeur.

— Non... Portez cette lettre le plus tôt possible et soyez à la villa demain matin, vers neuf heures... Bonsoir, Pierre.

— J'ai l'honneur de souhaiter bonne nuit à monsieur

Le vicomte fit à l'homme un petit signe de la main et le chauffeur, enfonçant la lettre dans l'une des larges poches de sa peau de bique, s'en alla à grands pas vers la plus proche station du métro, pendant que la voiture, à toute allure, filait vers le bois de Boulogne.

Dans la minute même où Alyse s'en allait ainsi vers son frère, Georges Herlain, rentré le premier à la rédaction de « Paris-Informations », après un infructueux essai d'enquête à la légation de la Hongrie, prenait connaissance du message téléphonique que la jeune fille avait dicté à Firmin.

— Le vicomte Jeannet du Mesnil, se dit-il « in-petto » ? Connais pas... Enfin, si ce brave Jean est hors d'affaire, tout va bien pour le mieux et me voici débarrassé d'un grave souci. Tout de même, qu'est-ce que c'est que ce vicomte du Mesnil ?

Il entra dans son bureau, après avoir cueilli dans un casier de la bibliothèque du journal un Tout-Paris, un Bottin Mondain et un Annuaire des châteaux de France. Dans les trois ouvrages, il trouva ceci :

« Mesnil (Michel-Claude Jeannet du) villa de la Hêtraie— Louveciennes — (A) château du Puyperdu, à Mesnil-le-Val (Creuse) ».

Suivaient quelques lignes qui témoignaient que le vicomte du Mesnil était titulaire de la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, de la croix de guerre et d'un certain nombre de décorations étrangères. Mais, de numéro de téléphone, point.

— Tant pis, se dit le journaliste en mettant les trois bouquins en pile sur le coin de son bureau. J'aurais eu plaisir à dire un mot d'encouragement à mon brave Jean. Je le lui dirai demain matin à lui-même. Pour le moment, continuons...

Le lendemain matin, en effet, après avoir dépouillé les journaux et constaté dans sa case, chez son concierge, qu'aucune lettre ne lui était adressée, il prenait, vers les dix heures, le train pour Louveciennes et demandait à la gare où se trouvait la villa de la Hêtraie

On le renseigna un peu vaguement, comme toujours, en semblable cas, mais Herlain était tenace et savait interroger les gens. En fin de compte, vers onze heures, il se dirigeait vers une grande villa, d'apparence cossue, dont le haut toit de vieilles tuiles se profilait parmi les rousses frondaisons d'une hêtraie touffue... Par une grande grille, il aperçut un jardin assez mal entretenu dont un vieux bonhomme en longue serpillière bleue ratissait lentement les allées grises.

Herlain sonna... Au tintement de la cloche, le jardinier laissa tomber son râteau et s'avança sans hâte vers le jeune homme.

— Qu'est-ce que vous voulez, monsieur ? interrogea-t-il.

— Je désire voir monsieur le vicomte du Mesnil... Je suis M. Georges Herlain, rédacteur à « Paris-Informations ». Voulez-vous passer ma carte à votre maître ?

— Je veux bien, dit le bonhomme, mais Monsieur ne reçoit guère, depuis son malheur.. Enfin, entrez toujours, monsieur.

Le journaliste déféra à l'invitation familière du vieux jardinier, qui détacha les cordons de son tablier, jeta à terre le mauvais chapeau de tresse qui le coiffait et, prenant la carte du jeune homme, s'achemina en clopinant vers le perron de la villa.

Un assez long temps s'écoula... Puis le vieux serviteur revint :

— Si Monsieur veut bien me suivre... dit-il.

Herlain obéit et pénétra à la suite du vieillard dans un salon assez obscur, dans la cheminée duquel flambait un grand feu de bois. Et, là, assis dans un fauteuil à roues il vit un homme, jeune encore, mais dont le visage était émacié, douloureux, et le regard mélancolique accusaient une souffrance et une tristesse incommensurables.

— Monsieur Herlain ? dit-il à voix lente et douce. Je vous connais, monsieur, de réputation et lis souvent ce que vous écrivez A quoi puis-je vous être utile ou agréable ?

— Monsieur, dit Georges Herlain, je viens vous remercier, au nom de toute la rédaction de « Paris-Informations », de ce que vous avez fait pour notre ami et collaborateur Jean Jocquelet, pour les soins dont vous l'avez entouré et pour la généreuse hospitalité que vous lui avez accordée jusqu'à ce jour.

Un étonnement de plus en plus profond se peignait sur les traits du vicomte du Mesnil à mesure que son hôte avançait dans son petit discours.

— Il y a certainement erreur, monsieur, répondit-il, et vos remerciements se trompent d'adresse. Je ne saurais les accepter, puisque je n'ai pas recueilli M. Jean Jocquelet et que je ne lui ai donné ni soins, ni hospitalité.

Ce fut au tour du journaliste de se montrer surpris :

— Vous n'avez ni recueilli Jean Jocquelet, ni prodigué soins et hospitalité au blessé qu'il est ?.. dit-il. Cependant, monsieur, veuillez prendre connaissance de ce message, qui nous a été téléphoné, hier, par la sœur même de notre collaborateur, Mlle Alyse Jocquelet, qui a dû venir ici cette nuit. Elle devait nous téléphoner une heure après votre arrivée chez vous, mais ne l'a pas fait.

— Monsieur, dit le vicomte, je ne connais pas Mlle Alyse Jocquelet, je ne l'ai vue non plus que son frère et je n'ai pas le téléphone. C'est tout ce que je puis vous dire... Vous pouvez, si vous n'en croyez pas ma parole d'honneur, visiter ma demeure de la cave au grenier, vous n'y trouverez que moi-même, qui n'en sort jamais pour la raison que voici :

Il rejeta l'épaisse couverture qui lui couvrait, depuis la ceinture, tout le bas du corps Et le journaliste, avec une immense pitié, s'aperçut que son hôte avait les deux jambes coupées, presque au ras du tronc.

(A suivre.)